

connues d'Ibn el-Baithar qui dit sous سراج القطرب n° 1177 de la traduction du Dr. Leclerc : « RAZÈS dans le Continent prétend que c'est la plante appelée en grec lysimachie . . . Il dit aussi autre part que c'est la plante appelée en grec lych-nis . . . » — Le chérif EL-EDRISSY : « On donne à cette plante le nom de *siradj el-Kotrob* parce que le *Kotrob* est cette petite bête qui luit la nuit comme du feu. Cette plante est bien connue en Syrie où elle croit surtout non loin du littoral. La partie interne de l'écorce de sa tige luit la nuit, tant qu'elle reste humide, au point qu'on la croirait embrasée. »

Les autres sens que les lexiques attribuent au mot *قطرب* se dérivent facilement de l'idée de *lycanthrope* ou de celle de *follet*.

Rubens DUVAL.

---

ANNEXE N° 3

AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1892.

---

Les inscriptions libyques connues jusqu'à ce jour n'ont fourni avec certitude que des noms d'homme reconnaissables soit par le mot *ll* ou « fils » qui marque la filiation, soit par leur présence dans l'onomastique numide des auteurs classiques et de l'épigraphie néo-punique ou latine du nord de l'Afrique. La question de savoir si ces inscriptions contiennent des formules funéraires en dehors des noms propres a été résolue négativement dans mes *Études berbères* (*Journal asiatique*, février-mars 1874, p. 95, n° 3), et M. Letourneux s'est rallié à mon opinion, en admettant la possibilité que les amis du défunt aient fait suivre son nom ou sa généalogie des noms et des généalogies propres à eux-mêmes.

Cette hypothèse est combattue par M. Philippe Berger dans son récent ouvrage intitulé : *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*. A la page 330, il reproduit le n° 29 de mes *Études*,

qui est un texte bilingue, rédigé en latin et en berbère, et dans lequel la rédaction libyque offre, à part le nom du défunt et de son père, cinq mots que je considère comme des noms propres; puis il ajoute la remarque suivante :

« Le texte libyque est ainsi lu par M. Halévy, de droite à gauche : *Kaho ou Massoulat, Massiva, Makouda, Masacra, Vermima, Maniba*. Les deux premiers noms sont ceux du défunt et de son père : « Caius fils de Massoulat »; puis M. Halévy ajoute : « Les autres noms propres sont tous connus, sauf le dernier, dont l'origine est très obscure. » Que M. Halévy nous pardonne la comparaison, mais c'est un peu comme si l'on disait que *Hic Situs Est* ou *Vixit Annis Octoginta* sont des noms propres, parce qu'ils sont bien connus et qu'ils reviennent fréquemment dans les inscriptions. Je supplie qu'on n'accepte jamais de pareilles traductions dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. »

Malgré l'estime que je professe pour mon sévère contradicteur, je suis obligé de dire franchement que sa critique est, dans l'espèce, très peu justifiée. M. Berger n'avait qu'à se laisser guider par le vocabulaire qui accompagne le Mémoire qu'il cite pour vérifier mon affirmation au sujet des quatre noms en discussion :

Le premier figure dans trois généalogies : Mašiv(a) fils de Gabarna (n° 113), Mašiba fils de Mašiš (n° 138) et Išta fils de Mašiva (n° 140).

Le deuxième se lit dans la généalogie suivante : Gilšil fils de Makouda (n° 165).

Le troisième se présente dans le n° 104, où on lit : Nous fils de Mašacro.

Le quatrième enfin figure dans deux généalogies différentes : Vermim(a) fils de Maša Kamilat (n° 27) et Vermima fils de Išta (n° 152).

Il me semble inutile de supplier la commission du *Corpus* de ne point adopter des traductions telles que *Hic* ou *Vixit*

fils de Gabarna, Gilšil fils de *Situs* ou de *Annis*, Nous fils de *Est* ou de *Octoginta*, elle saura faire son choix toute seule.

J. HALÉVY.

---

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1892.

La séance est ouverte à 4 heures et demie par M. Barbier de Meynard, vice-président, en l'absence de M. Ernest Renan, empêché.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Lecture est donnée d'une lettre du président de la Société d'émulation de Roubaix, demandant l'échange entre les publications de cette Société et le *Journal asiatique*.

Est nommé membre de la Société :

M. l'abbé CHABOT, aumônier de l'oratoire du Sacré-Cœur, à Charenton, présenté par MM. Rubens Duval et Clermont-Ganneau.

M. Lefèvre-Pontalis annonce que M. Pavie vient de faire don à la Bibliothèque nationale de quinze manuscrits laotiens relatifs à l'histoire, aux lois et aux usages civils et religieux des régions laotiennes; la traduction doit paraître dans la relation officielle du voyage de M. Pavie. M. Lefèvre-Pontalis fait connaître les acquisitions de manuscrits birmanes et shans faites par le British Museum depuis la conquête de la Birmanie. M. Barbier de Meynard prie M. Lefèvre-Pontalis de présenter à M. Pavie les félicitations de la Société pour l'exemple qu'il donne aux explorateurs et qui, il faut l'espérer, sera suivi. La liste de ces manuscrits sera publiée dans un prochain numéro du *Journal asiatique*.

M. Feer présente quelques observations sur la version ouïgoure de l'inscription trilingue de 1299, communiquée par M. Pognon dans la dernière séance. Il y lit le mot *ilkhan*, titre des rois mogols de Perse, qui se trouve dans la lettre